

XAVIER LANNELUC  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

**ASSOCIATION LE FESTIN  
1 QUAI ARMAND LALANDE  
33800 BORDEAUX**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE 2009**

Xavier LANNELUC  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

**ASSOCIATION LE FESTIN**

**1 Quai Armand Lalande  
33800 BORDEAUX**

---

**Exercice 2009**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

---

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire annuelle, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association LE FESTIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les informations fournies aux adhérents.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association. Il m'appartient , sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **II) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :**

En application des dispositions de l'article L. 225.235, 1<sup>er</sup> alinéa, du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

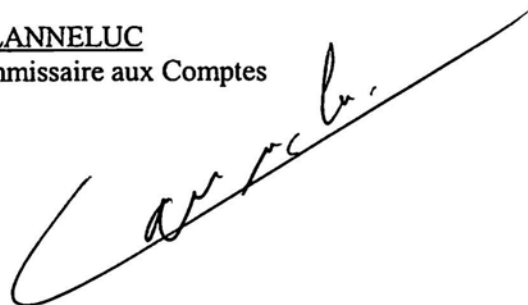
## **III) INFORMATIONS FOURNIES AUX ADHERENTS :**

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications des informations fournies aux adhérents.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bordeaux, le 27 avril 2010

X. LANNELUC  
Commissaire aux Comptes



Exercice ouvert le 01012009

et clos le 31122009

Régime simplifié d'imposition Régime réel normal Comptabilité super-simplifiée Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Adresse du service  
où doit être  
déposée cette  
déclaration  
SIE BORDEAUX AVAL  
RUE JULES FERRY  
33090 BORDEAUX CEDEXAdresse du déclarant (quand celle-ci est  
différente de l'adresse du destinataire) et/ou  
adresse du siège social si elle est différente du  
principal établissement :

## A IDENTIFICATION

LE FESTIN  
Bât. G2 .Quai Armand Lalande  
33300 BORDEAUXIdentification du  
destinataire

651	319565	3 7 7 9 6 1 0 7 3 0 0 0 4 8
Insp., IFU	N° dossier	N° Siret

## B ACTIVITÉ

Préciser éventuellement :  
l'ancienne adresse en cas  
de changement :Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
Editions et ventes de revues

Le téléphone:

Si vous avez changé d'activité, cochez la case 

## RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	67 832
-------------------	---	--	---------------------------------------	--	--	--------

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du tableau 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	
---------------	---	--	--	--

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%		Plus-values exonérées art. 238 quinquies
--	--	--	--	---	--	---

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Zone franche Corse <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement  
au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-  
un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3. Crédits d'impôt et imputations	Crédit d'impôt en faveur de la recherche		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants		Crédit d'impôt famille	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		Crédit d'impôt pour investissement en Corse		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		Autres imputations

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises  
à la contribution 2,50 %

## E bis VALEUR AJOUTÉE DE L'ENTREPRISE

Report colonne B de la ligne OG du tableau  
2059-E ou colonne B ligne 137 du 2033-E 671 583Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Nom, adresse, téléphone, télécopie : SAS FIGEOR 1 impasse des Mûriers 33700 MERIGNAC 05.57.92.29.60

- du comptable et/ou du conseil n° d'agrément du CGA Visa et cachet du membre de l'Ordre des experts-comptables  
ou de l'association de gestion et de comptabilité \*\*À BORDEAUX....., le 13022010  
Signature et  
qualité du déclarant

\*\* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).  
Lorsque la déclaration de résultat et la liasse fiscale d'un adhérent d'un centre de gestion agréé sont transmises  
via la procédure IDFC, la partie relative au visa doit comporter les informations suivantes : nom et n° SIRET du  
cabinet d'expertise-comptable ou de l'association de gestion et de comptabilité.



Désignation de l'entreprise (A ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)  
Date de clôture de l'exercice  
**LE FESTIN**  
31122009

**H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME**

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.  
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

**I DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

<b>RÉMUNÉRATIONS</b>	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2009, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n°2033-NOT. n°2033-C. Cadre III)**

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

**L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%	<input type="text"/>		
Chiffre d'affaires TTC	<input type="text"/>	plus ou moins values à long terme imposables au taux de 0 %	<input type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <u>LE FESTIN</u>		Néant <input type="checkbox"/>					
Adresse de l'entreprise <u>Bât. G2 .Quai Armand Lalande 33300 BORDEAUX</u>							
Numéro SIRET * <u>3 7 7 9 6 1 0 7 3 0 0 0 4 8</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>					
		Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 0 9</u>					
		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 0 8</u>					
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements - Provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016	29 531	23 143	6 389	1 232
	Immobilisations corporelles *	028	030	104 983	76 554	28 429	35 377
	Immobilisations financières * (1)	040	042	3 369		3 369	2 733
	Total I (5)	044	048	137 883	99 697	38 186	39 341
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	459 638	365 465	94 173	90 483
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	113 761		113 761
Autres * (3)		072	074	113 937		113 937	8 736
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	78 577		78 577	95 260
	Charges constatées d'avance *	092	094	56 168		56 168	49 779
	Total II	096	098	822 081	365 465	456 617	417 828
	Total général (I + II)	110	112	959 965	465 162	494 803	457 169
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAIX PROPRES	Capital social ou individuel *	120					
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u> )	132	180 338	180 338			
	Report à nouveau	134	104 579	8 439			
	Résultat de l'exercice	136	(67 832)	96 140			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	217 085	284 917			
	Provisions pour risques et charges	154					
	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			3 556		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	90 197	60 145			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <u>169</u> )	172	59 328	50 655			
	Produits constatés d'avance	174	128 193	57 896			
	Total III	176	277 718	172 252			
	Total général (I + II + III)	180	494 803	457 169			
RE	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	18 025		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	3 059		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **LE FESTIN**Néant **A - RÉSULTAT COMPTABLE**

		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le										
		3	1	1	2	2	0	0	9	3	1	1	2	2	0	0	8
		1					2										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209					210	303	210						596	527	
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires biens services *	215				214										
			217				218	301	292						288	446	
							222										
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					224										
	Production immobilisée *						226	139	612						136	764	
	Subventions d'exploitation reçues						230	341	713						353	943	
	Autres produits						232	1 085	828						1 375	681	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							234									
	CHARGES	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						236	(31 982)							18 608	
Variation de stock (marchandises) *							238										
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							240										
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							242	410	001						501	205	
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : 3 866 - immobilier : .....					244	11	246						7	027	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle* 243 6 655)					244										
Rémunérations du personnel *							250	257	805						207	859	
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	94	404						79	216	
Dotations aux amortissements *							254	16	181						19	457	
Dotations aux provisions							256	365	465						337	172	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	55	185						71	431		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				264	1 178	305						1 241	976		
Total des charges d'exploitation (II)							270	(92 477)						133	705		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							280	3						3			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					290	5 474							9 410			
	Produits exceptionnels (IV)					294	76							436			
	Charges financières (V)					300	4 832							8 208			
	Charges exceptionnelles (VI)					306	(24 076)							38 333			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					310	(67 832)							96 140			
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>							312						314	67 832			
<b>- RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							316										
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					318											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					322											
	Provisions non déductibles *					324											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf nouveautés page 7 de la notice 2033.not)					330											
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248											
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986				Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987											
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989											
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345				Investissements outre-mer 344											
						Créance due au report en arrière du déficit 346	28 007										
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352							354	67 832		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356											
	Déficits antérieurs reportables : * .....													360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370							372	67 832		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380								388			
Montant de la T.V.A. collectée	374	41 687			Effectif moyen du personnel* :	376	9										
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	47 253			Montant des prélèvements personnels de marchandises* :	399											

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaires obligatoires - Janvier 2010 : Etat préparatoire. NE PAS ENVOYER.



③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2010

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406				
	Autres	410	22 811	412	6 720	414		416	29 531					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales agencements divers	450	51 845	452	2 750	454		456	54 595					
	Matériel de transport	460	12 200	462		464		466	12 200					
	Autres immobilisations corporelles	470	34 701	472	7 919	474	4 432	476	38 188					
Immobilisations financières		480	2 733	482	636	484		486	3 369					
TOTAL		490	124 289	492	18 025	494	4 432	496	137 883					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500	21 580	502	1 563	504		506	23 143					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	32 152	542	5 187	544		546	37 339					
	Matériel de transport	550	7 421	552	2 440	554		556	9 861					
	Autres immobilisations corporelles	560	23 796	562	6 991	564	1 433	566	29 354					
TOTAL		570	84 948	572	16 181	574	1 433	576	99 697					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
	PC													
Imm.	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	Court terme *		Long terme			
									⑨	19 % ⑩	15 % ou 16 % ⑪	0 % ⑫		
1	4 432	1 433	2 999	3 059	60									
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	4 432	580	1 433	582	2 999	584	3 059	586	60	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % <sup>1)</sup>		579					Régularisations	590		583	594	595		
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i> ).											591			
TOTAL									596	60	585	597	599	

\* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>LE FESTIN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		<b>Montant au début de l'exercice</b>		<b>Augmentations : dotations de l'exercice</b>		<b>Diminutions reprises de l'exercice</b>		<b>Montant à la fin de l'exercice</b>	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour réciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	337 172	642	365 465	644	337 172	646	365 465
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>337 172</b>	<b>682</b>	<b>365 465</b>	<b>684</b>	<b>337 172</b>	<b>686</b>	<b>365 465</b>
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>	<b>775</b>			<b>Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B</b>		<b>780</b>	
<b>DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	67 832
Total des déficits restant à reporter								870	67 832
<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>									
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI								995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)								996	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

 SAGE Experts-comptables Janvier 2010 : E1a1  
 Formulaire. NE PAS ENVOYER. EXEMPLAIRE A CONSERVER JAK LE DÉCLARANT

Document obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

5

## DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>LE FESTIN</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <u>01012009</u>		et clos le : <u>31122009</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>
<b>I - Production de l'entreprise</b>			<b>A</b>	<b>B</b>
Ventes de marchandises	961	303 210	108	
Production vendue - Biens	991		109	
Production vendue - Services	992	301 292	141	
Production stockée	964		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	965		143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	966	139 612	113	
Autres produits de gestion courante	967	341 713		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	993			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	997		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	998		119	
<b>TOTAL 1</b>	<b>994</b>	<b>1 085 828</b>	<b>144</b>	
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>			<b>A</b>	<b>B</b>
Achats de marchandises (droits de douane compris)	969		121	
Variation de stocks (marchandises)	970	(31 982)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	971		123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	972		145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	973	389 772	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	974	1 270		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	985		128	
Autres charges de gestion courante	975	55 185		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)			149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	976		133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	977			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
<b>TOTAL 2</b>	<b>978</b>	<b>414 245</b>	<b>152</b>	
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			<b>A</b>	<b>B</b>
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	<b>979</b>	<b>671 583</b>	<b>137</b>
<p><b>Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</b></p>				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 969 à 974, 975 et 976 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 965 et portées en ligne 985.

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F 2010

annuaire obligatoire  
(Ann. III au C.G.J.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

31122009

N° SIRET

3 7 7 9 6 1 0 7 3 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

LE FESTIN

ADRESSE (voie)

Bât.G2 .Quai Armand Lalande

CODE POSTAL

33300

VILLE

BORDEAUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES  
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS  
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES  
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS  
CORRESPONDANTES

904

## CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ulaire obligatoire  
le l'ann. III au C.G.I.)

7

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122009

N° SIRET

3 7 7 9 6 1 0 7 3 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

LE FESTIN

ADRESSE (voie)

Bât.G2 .Quai Armand Lalande

CODE POSTAL

33300

VILLE

BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2009 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2008 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 494 802,90 E.

Le résultat net comptable est une perte de 67 832,04 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/02/2010 par les dirigeants.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Frais de recherche &amp; développement = 5 000 E

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	5 000	183	4 817	%

## 3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 3.2.1 - Immobilisations brutes = 137 883 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 811	6 720		29 531
Immobilisations corporelles	98 746	10 669	4 432	104 983
Immobilisations financières	2 733	636		3 369
<b>TOTAL</b>	<b>124 289</b>	<b>18 025</b>	<b>4 432</b>	<b>137 883</b>

## 3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 99 697 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 580	1 563		23 143
Immobilisations corporelles	63 369	14 618	1 433	76 554
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>84 948</b>	<b>16 181</b>	<b>1 433</b>	<b>99 697</b>

## 3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais recherche deve	5 000	183	4 817	5 ans
Concess.dts similaire	24 531	22 959	1 572	1 an
Instal./agenc.divers	54 595	37 339	17 256	3 à 10 ans
Materiel de transpor	12 200	9 861	2 338	5 ans
Mat.bureau & informa	26 278	20 703	5 575	3 à 5 ans
Mobilier	11 911	8 652	3 259	10 ans
<b>TOTAL</b>	<b>134 514</b>	<b>99 697</b>	<b>34 817</b>	

## 3.3 - Etat des créances = 287 151 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 284		3 284
Actif circulant & charges d'avance	283 867	283 867	
<b>TOTAL</b>	<b>287 151</b>	<b>283 867</b>	<b>3 284</b>

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

## 3.4 - Provisions pour dépréciation = 365 465 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	337 172	365 465	337 172		365 465
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
Total	337 172	365 465	337 172		365 465

## 3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 10 930 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	8 731
Autres créances	2 199
Disponibilités	
TOTAL	10 930

## 3.6 - Charges constatées d'avance = 56 168 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Etat des dettes = 277 718 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	90 197	90 197		
Dettes fiscales & sociales	59 328	59 328		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	128 193	128 193		
<b>TOTAL</b>	<b>277 718</b>	<b>277 718</b>		

## 4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 54 596 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	25 812
Dettes fiscales & sociales	28 784
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>54 596</b>

## 4.3 - Produits constatés d'avance = 128 193 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

## 5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 604 503 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	303 210	50,16 %
Prestations de services	299 404	49,53 %
Produits des activités annexes	1 781	0,29 %
Rabais, remises & ristournes accord.	107	0,02 %
<b>TOTAL</b>	<b>604 503</b>	<b>100,00 %</b>

## .2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -24 076 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-92 477		-92 477
Résultat financier	-73		-73
Résultat exceptionnel	641		641
Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>-91 908</b>	<b>-24 076</b>	<b>-67 832</b>

## 5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

### 8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

#### 8.1 - Produits à recevoir = 10 930 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	8 731
Clients factures a etablir( 418100 )	8 731
Autres créances :	2 199
Divers pdts a recevo( 468700 )	2 199
TOTAL	10 930

#### 8.2 - Charges constatées d'avance = 56 168 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.avance( 486000 )	56 168
TOTAL	56 168

#### 8.3 - Charges à payer = 54 596 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	25 812
Fourn.fts non parven( 408100 )	25 812
Dettes fiscales et sociales :	28 784
Pers conges a payer( 428200 )	18 651
Ch.soc.dette cong.a( 438200 )	7 100
Org.soc.autr.charg a( 438600 )	3 033
TOTAL	54 596

#### 8.4 - Produits constatés d'avance = 128 193 E

Produits constatés d'avance	Montant
Pdts const avance( 487000 )	128 193
TOTAL	128 193